



Consommation d'alcool dans un cercle privé

Par **leo**, le **04/10/2010** à **05:41**

Bonjour,rnrnJe fais partie d'une association d'étudiants et je souhaiterais organiser une soirée avec les membres de l'association dans un local privé qui nous appartient.rnrnJe voudrais savoir comment cela se passe au niveau de l'alcool, particulièrement au sujet des alcools fort (jusqu'à 4 eme catégorie).rnrnA t-on le droit de consommer ces alcools dans le cercle privé de l'association sachant que l'alcool n'est pas vendu aux membres il est offert par l'association.rnrnCordialement.rnleo

Par **Tisuisse**, le **04/10/2010** à **06:23**

Bonjour,rnrnCe problème a été plusieurs fois débattu dans ce forum. Merci de faire des recherches.